

Communiqué de presse

Date 22 janvier 2016

Thématique NO_x – Nous continuons d'informer nos clients suisses et la solution technique commence à se mettre en place

Corporate Communication

AMAG Automobil- und Motoren AG
Corporate Communication
Dällikerstrasse 30
Postfach 1
8107 Buchs ZH
Telefon 056 463 93 35
Fax 056 463 93 52

Twitter @AMAG_Media
blog.amag.ch
www.amag.ch

- Les mesures pour les moteurs Diesel du type EA189 concernés ont été validées par l'Office fédéral des routes (OFROU)
- Les clients suisses seront bientôt informés des prochaines étapes
- La mise en œuvre des mesures débutera fin janvier 2016
- Une étape importante pour résoudre la question des gaz d'échappement en Suisse

Schznach-Bad, le 22 janvier 2016 – Les mesures techniques élaborées par Volkswagen AG ont été confirmées dans leur intégralité en Allemagne par l'Office fédéral pour la circulation des véhicules à moteur (KBA) et en Suisse par l'Office fédéral des routes (OFROU). Ainsi, les mesures correctives ont été fixées pour tous les véhicules concernés. Les détenteurs des véhicules seront informés en toute transparence des prochaines étapes concrètes. Afin de garantir un traitement rapide, la mise en œuvre débutera en Suisse dès la fin du mois de janvier 2016.

Lors de l'élaboration des mesures techniques, l'un des aspects essentiels a été de trouver des solutions conviviales pour les clients. Les moteurs de 1,2 l et de 2,0 l bénéficient d'une mise à jour du logiciel. Il ne faudra qu'une demi-heure de travail environ pour effectuer cette opération sur le véhicule. Pour le moteur 1,6 litre, outre la mise à jour du logiciel, un redresseur de flux sera monté directement devant le débitmètre d'air massique. La simple mise en œuvre des mesures techniques sur le véhicule prendra moins d'une heure. Après ces travaux, tous les modèles concernés répondront aux différentes normes antipollution en vigueur, et cela, sans restreindre ni la puissance du moteur ni la consommation ni les performances routières.

AMAG travaille à plein régime pour organiser la mesure de rappel effectuée par les entreprises partenaires agréées. En raison du grand nombre de solutions techniques qu'il faut développer, les retouches correctives sur les véhicules seront mises en place en plusieurs étapes réparties sur toute l'année civile 2016. Les mesures correctives dans les ateliers agréés débuteront en fonction du moteur monté dans le véhicule et des différents équipements: 2,0 l à partir de mars (semaine 09/16), 1,2 l à partir de juin (semaine 22/16) et 1,6 l à partir de septembre (semaine 36/16). Le rappel du VW Amarok de la première génération commence d'abord, à savoir dès fin-janvier 2016.



Dans une première lettre standardisée envoyée aux adresses fournies par l'OFROU, les détenteurs des véhicules concernés ont été informés début novembre 2015 qu'une mesure de rappel était prévue pour leur véhicule. Dans une deuxième lettre, les détenteurs de véhicules concernés seront informés d'ici début février 2016, des solutions techniques élaborées pour toutes les variantes des trois moteurs concernés et du calendrier prévu pour la mise en œuvre. Ils seront également priés d'attendre une nouvelle information par écrit avant de contacter activement un garage partenaire officiel.

Dès que le logiciel spécifique nécessaire sera disponible pour le véhicule en question, AMAG informera en temps utile les détenteurs de véhicule au moyen de la lettre de rappel officielle coordonnée avec l'OFROU et les invitera à convenir rapidement d'un rendez-vous auprès d'un garage officiel de leur marque qu'ils pourront choisir librement pour réaliser la solution technique. L'action de rappel est étroitement surveillée par l'OFROU et la réparation du véhicule est une obligation légale impérative.

Volkswagen AG prend bien entendu à sa charge les coûts de toutes les corrections nécessaires. Tous les clients bénéficieront d'une mobilité de remplacement gratuite appropriée s'ils en ont besoin. AMAG renonce en outre jusqu'au 31.12.2017 à faire appel à l'objection relative à la prescription en ce qui concerne toute demande en rapport avec le logiciel monté dans des véhicules dotés du type de moteur EA189. Ceci vaut également pour les prétentions de ce genre dans la mesure où celles-ci sont déjà prescrites. Cela signifie par conséquent que tous les clients concernés peuvent attendre sans crainte que les mesures techniques nécessaires soient effectuées sur leur véhicule jusqu'au moment précité.

Il est certain que les véhicules fonctionnent parfaitement bien, sont sûrs au niveau technique et peuvent être utilisés sans restriction dans la circulation routière. AMAG continuera d'informer ses clients au fur et à mesure et en toute transparence. En mettant en place un traitement des mesures techniques, à la fois efficace et convivial pour les clients, l'entreprise met tout en œuvre pour procéder à l'action de rappel convenue avec l'OFROU à la satisfaction la plus entière des clients.

Pour toute question, veuillez vous adresser à:

AMAG Automobiles et Moteurs SA:
Dino Graf
Responsable Corporate Communication AMAG
Téléphone +41 56 463 93 51
presse@amag.ch

AMAG Automobiles et Moteurs SA:
Livio Piatti
Chef PR Volkswagen
Téléphone +41 56 463 94 61
vw.pr@amag.ch

Portrait de l'entreprise:

AMAG Automobil- und Motoren AG est une société suisse. Via le domaine d'activité Import, AMAG importe et vend les automobiles des marques Volkswagen, Audi, SEAT, ŠKODA et VW Véhicules Utilitaires, grâce au réseau de distribution le plus grand de Suisse, soit quelque 1000 concessionnaires et prestataires de services. Plus de 80 filiales AMAG en font également partie. AMAG First AG est en outre l'organisation commerciale Porsche la plus importante de Suisse. Le Groupe AMAG vend aussi la marque Bentley à Zoug et détient ses propres centres de véhicules d'occasion en Suisse. AMAG possède, en sus des entreprises rattachées à l'automobile, AMAG LEASING AG, un prestataire de services financiers compétent et AMAG SERVICES AG, gérante de divers parkings et concessionnaire pour la Suisse de la société de location de véhicules Europcar. Le groupe AMAG emploie environ 5'400 collaborateurs, dont plus de 710 apprenants.